



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
7 août 2006

Français  
Original : Anglais

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants  
Comité d'étude des polluants organiques persistants  
Deuxième réunion**

Genève, 6-10 novembre 2006

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des projets de descriptif des risques :  
Lindane**

**Projet de descriptif des risques : Lindane**

**Note du secrétariat**

1. A sa première réunion, le Comité d'étude des polluants organiques persistants a adopté la décision POPRC-1/6 relatif au lindane<sup>1</sup>. Le paragraphe 2 de cette décision porte création d'un groupe de travail spécial chargé d'examiner plus avant la proposition d'inscription de cette substance à l'Annexe A de la Convention (UNEP/POPS/POPRC.1/8 et UNEP/POPS/POPRC.1/INF/8) et de préparer un projet de descriptif des risques conformément à l'Annexe E.
2. La composition de ce groupe de travail spécial et la liste de ses observateurs sont données dans l'annexe VI du document UNEP/POPS/POPRC.1/10.
3. Le Comité a, au cours de la même réunion, adopté un plan de travail normalisé pour l'établissement des descriptifs des risques<sup>2</sup>.
4. Le processus d'établissement de ces descriptifs des risques est résumé dans le document UNEP/POPS/POPRC.2/INF/14.
5. Conformément à la décision POPRC-1/6 et au plan de travail normalisé adoptés par le Comité, le groupe de travail spécial a établi le projet de descriptif des risques présenté dans l'annexe à la présente note. Il s'agit d'un document qui n'a pas encore été revu par les services de contrôle de la rédaction.

**Mesures que pourrait prendre le Comité**

6. Le Comité souhaitera peut-être :
  - a) Adopter, en y apportant éventuellement des amendements, le projet de descriptif des risques figurant dans l'annexe à la présente note;

\* UNEP/POPS/POPRC.2/1.

<sup>1</sup> UNEP/POPS/POPRC.1/10, annexe I.

<sup>2</sup> Ibid., paragraphe 42 et annexe II.

b) Décider, conformément au paragraphe 7 de l'article 8 de la Convention et sur la base du descriptif des risques, si le produit considéré est, du fait de sa propagation à longue distance dans l'environnement, susceptible d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou l'environnement qui justifient l'adoption de mesures au niveau mondial, et s'il faut donner suite à la proposition;

c) Convenir, en fonction de la décision mentionnée dans le paragraphe b) ci-dessus :

- i) D'inviter toutes les Parties ainsi que tous les observateurs à fournir les informations demandées dans l'Annexe F à la Convention, à créer un groupe de travail spécial pour élaborer un projet d'évaluation de la gestion des risques et à convenir d'un plan de travail pour la mise au point de ce projet ; ou
- ii) De mettre le descriptif des risques à la disposition de toutes les Parties et de tous les observateurs, et de le mettre de côté.

**Annexe**

**LINDANE**

**PROJET DE DESCRIPTIF DES RISQUES**

établi par le groupe de travail spécial sur le  
Lindane  
du Comité d'étude des polluants organiques persistants  
de la Convention de Stockholm

Le présent document a été élaboré à partir de l'ébauche préparée par  
l'Institut national d'écologie du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles

INE-SEMARNAT  
MEXIQUE

**Juillet 2006**

**TABLE DES MATIERES**

SC.....	1
Programme des Nations Unies pour l'environnement.....	1
Projet de descriptif des risques : Lindane .....	1
Note du secrétariat.....	1
Rapport de synthèse.....	5
<b>1. Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Identité chimique .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 Conclusion du Comité d'étude concernant les informations requises à l'Annexe D..</b>	<b>7</b>
<b>1.3 Sources des données.....</b>	<b>7</b>
<b>1.4 Statut de la substance chimique au regard des conventions internationales .....</b>	<b>9</b>
<b>2. Informations récapitulatives pertinentes pour le descriptif des risques.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 Sources.....</b>	<b>10</b>
a) Production, commerce, stocks.....	10
b) Utilisations .....	11
c) Rejets dans l'environnement.....	12
<b>2.2 Devenir écologique .....</b>	<b>12</b>
6.2.1 Persistance .....	12
6.2.2 Bioaccumulation.....	13
6.2.3 Potentiel de propagation à longue distance dans l'environnement .....	14
a) Isomérisation .....	15
b) Données de surveillance de l'environnement.....	15
<b>2.3 Exposition .....</b>	<b>17</b>
<b>2.4 Evaluation des dangers du point de vue des effets préoccupants .....</b>	<b>18</b>
<b>3. Synthèse des informations.....</b>	<b>21</b>
<b>4. Conclusion générale .....</b>	<b>22</b>
Remerciements .....	23
Bibliographie .....	24

## Rapport de synthèse

Le Mexique a proposé le rajout du gamma-hexachlorocyclohexane (lindane) à la liste de l'Annexe A à la Convention de Stockholm. Lors de sa première réunion, le Comité d'étude des polluants organiques persistants a examiné les informations présentées par ce pays au titre de l'Annexe D de la Convention et a conclu que le lindane satisfait aux critères de sélection énoncés dans cette dernière.

Le lindane fait l'objet de plusieurs initiatives internationales, dont le Protocole relatif aux polluants organiques persistants de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; la Convention de Rotterdam; la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est; la Stratégie binationale des Etats-Unis et du Canada sur les produits toxiques dans le bassin des Grands Lacs; et un Plan d'action régional nord-américain relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane mis en place par le Canada, les Etats-Unis et le Mexique dans le cadre de la Commission de coopération environnementale. Avec chaque tonne de lindane qui est produite, on obtient environ 6 à 10 tonnes d'autres isomères. La production de cette substance a connu une baisse rapide au cours des dernières années. Actuellement, la Roumanie et l'Inde semblent être les seuls pays qui en fabriquent encore. Le lindane a été utilisé comme insecticide à large spectre d'activité pour le traitement des semences et des sols, celui des plantes (traitements foliaires), des arbres et du bois, et pour la lutte contre les ectoparasites aussi bien chez les animaux que chez l'homme.

Une fois libéré dans l'environnement, il peut se disperser dans tous les milieux. La dégradation par hydrolyse et photolyse dont il fait l'objet est considérée peu importante et il aurait, selon les sources disponibles, des demi-vies de 2,3 jours, de 3 à 300 jours, et pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans, respectivement, dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Le chiffre estimé de 96 jours a également été avancé pour sa demi-vie dans l'air.

Le lindane se bioaccumule facilement dans la chaîne alimentaire en raison de sa liposolubilité élevée et sa bioconcentration se fait rapidement chez les microorganismes, les invertébrés, les poissons, les oiseaux et les mammifères. Les facteurs de bioconcentration mesurés en laboratoire pour les organismes aquatiques se trouvaient dans une fourchette allant d'environ 10 à 6000; sur le terrain, ils ont varié entre 10 et 2600. Bien que le lindane se bioconcentre en peu de temps, sa transformation, son évacuation et son élimination par l'organisme sont relativement rapides lorsque l'exposition cesse.

De nombreuses études ont signalé la présence de résidus de lindane partout en Amérique du Nord, dans l'Arctique, en Asie du Sud, dans le Pacifique occidental, et en Antarctique. Les isomères du HCH, dont le lindane, sont les polluants organochlorés les plus abondants et les plus persistants de l'Arctique, une région où ils n'ont jamais été utilisés. Leur présence sur ce continent est une preuve de leur propagation à longue distance.

L'hypothèse que des molécules de gamma-HCH en suspension dans l'air pourraient se transformer par isomérisation en alpha-HCH a été avancée comme explication possible des niveaux plus élevés que prévu atteints par les ratios alpha-HCH/gamma-HCH dans cette région. Toutefois, aucune preuve expérimentale concluante d'une telle transformation n'a été fournie à ce jour. De plus, bien qu'une isomérisation par dégradation biologique se soit avérée possible, il semble que ce processus pourrait ne jouer aucun rôle important dans la dégradation globale du gamma-HCH.

Le lindane se rencontre dans tous les compartiments de l'environnement et des mesures de ses concentrations dans l'air, l'eau, le sol, les sédiments, les organismes aquatiques et terrestres, et les aliments ont été faites dans le monde entier. Les êtres humains y sont donc exposés, comme le montrent les concentrations détectées dans le sang, les tissus adipeux et le lait maternel de la population au cours de diverses études effectuées dans différents pays. L'exposition des enfants et des femmes enceintes à ce produit est particulièrement préoccupante.

Dans des études en laboratoire menées sur des animaux, le lindane aurait eu des effets toxiques sur le foie, le système immunitaire, la reproduction et le développement. Selon l'USEPA, les éléments disponibles semblent indiquer qu'il est cancérigène mais ils ne sont pas suffisants pour évaluer sa cancérigénicité pour l'homme. Il fait preuve d'une toxicité aiguë très élevée chez les organismes aquatiques et modérée chez les oiseaux ainsi que les mammifères. A faibles doses, il exerce sur les oiseaux des effets reprotoxiques chroniques du genre réduction de la production d'œufs, de la croissance et de la durée de vie, et occasionne chez les mammifères un ralentissement de la prise de poids. Certains de ses effets indiquent une activité perturbatrice du système endocrinien.

Les résultats précités, conjugués au fait qu'il se propage sur de longues distances et qu'il fait déjà l'objet d'initiatives locales et mondiales qui comprennent des procédures d'analyse et de sélection rigoureuses, devraient constituer des raisons suffisantes pour prendre des mesures au niveau mondial dans le cadre de la Convention de Stockholm.

## 1. Introduction

### 1.1 Identité chimique

Le Mexique a proposé, le 29 juin 2005, l'inscription du gamma-hexachlorocyclohexane (lindane) à l'Annexe A de la Convention de Stockholm. La proposition contenait des données relatives à ce produit mais mentionnait que les autres isomères de l'hexachlorocyclohexane devraient également être examinés.

Lindane : gamma-hexachlorocyclohexane

Formule chimique :  $C_6H_6Cl_6$

Numéro CAS : 58-89-9

Poids moléculaire : 290,83

#### Propriétés physico-chimiques

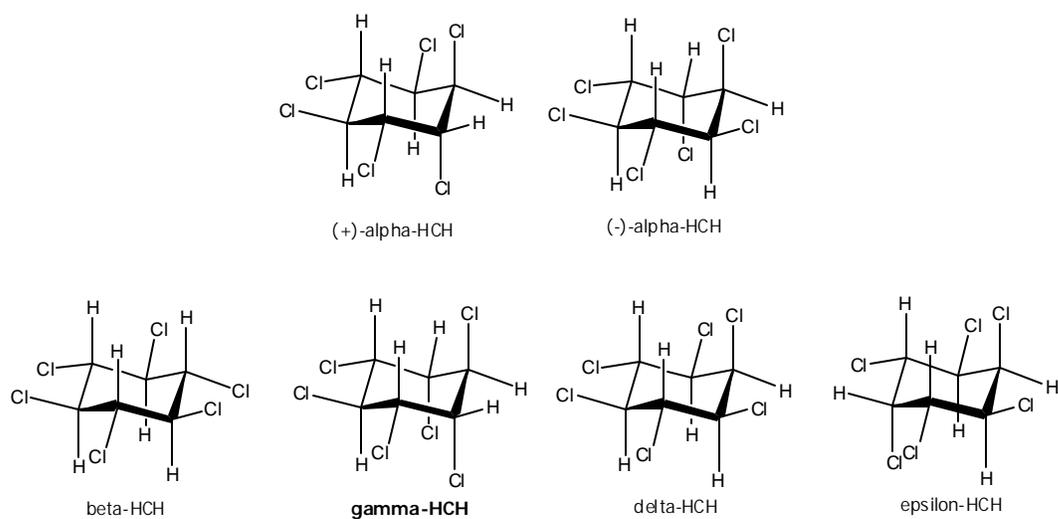
Aspect physique	solide cristallin
Point de fusion	112,5 °C
Point d'ébullition à la pression de 760mmHg	323,4 °C
Pression de vapeur à 20°C	$4,2 \cdot 10^{-5}$ mmHg
Constante de la loi de Henry à 25°C	$3,5 \cdot 10^{-6}$ atm.m <sup>3</sup> /mol

ATSDR, 2005

Lindane est le nom commun de l'isomère gamma du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH). Le HCH technique est un mélange contenant essentiellement cinq isomères qui ne diffèrent que par la position (axiale ou équatoriale) des atomes de chlore autour de l'anneau du cyclohexane et qui apparaissent dans les proportions suivantes : alpha-hexachlorocyclohexane (53%–70%) qui possède deux variantes énantiomorphes ((+)alpha-HCH et (-)alpha-HCH), bêta-hexachlorocyclohexane

(3%–14%), gamma-hexachlorocyclohexane (11%–18%), delta-hexachlorocyclohexane (6%–10%) et epsilon-hexachlorocyclohexane (3%–5%). L'isomère gamma est le seul qui présente des propriétés insecticides très marquées.

### Structure des isomères alpha, beta, gamma, delta et epsilon du HCH



Buser *et al.*, 1995. adapté de Buser *et al.*, 1995.

Le terme « hexachlorobenzène » ou « BHC » est souvent utilisé comme synonyme du HCH mais, selon l'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC), cette désignation est incorrecte. Néanmoins, certains continuent à l'appeler ainsi et à employer le nom de gamma-BHC pour désigner le lindane. Dans le présent document, le terme « lindane » correspond au gamma-HCH présentant un degré de pureté minimum de 99 % et le terme BHC n'est pas utilisé.

## 1.2 Conclusion du Comité d'étude concernant les informations requises à l'Annexe D

Lors de sa première réunion tenue à Genève du 7 au 11 novembre 2005, le Comité a évalué les informations présentées au titre de l'Annexe D et a décidé que les critères de sélection ont été remplis, concluant que « le lindane répond aux critères de sélection spécifiés à l'Annexe D ». Il a convenu que, bien que ses discussions pussent englober les isomères alpha et bêta, toute décision relative à l'inclusion du lindane dans la Convention ne concernerait que cette substance, c'est-à-dire l'isomère gamma<sup>3</sup>.

## 1.3 Sources des données

Sources fournies par la Partie à l'origine de la proposition (Mexique) :

1. ATSDR Toxicological Profile Information Sheet 2001
2. PSEA. 1998. Persistent Organic Pollutants. Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA), 183-373. Oslo, Norvège.
3. DeVoto, E., L. 1998. *Arch. Environ. Health* 53:147-55.

<sup>3</sup> UNEP/POPS/POPRC.1/10

4. Exttoxnet.1996. USDA/Extension Service/National Agricultural Pesticide Impact Assessment Program
5. Gregor, 1989. Environ. Sci. technol. 23: 561-565.
6. CIRC, Monographies, <http://monographs.iarc.fr>
7. Mössner, S., 1994. Fres. J. Anal Chem. 349: 708-16.
8. Raum, E, A. 1998. *J. Epidemiol. Commun. Health* 52 (suppl 1): 50S-5S.
9. Agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement (U.S Environmental Protection Agency). IRIS.
10. Walker, K., 1999. Environ. Sci. Technol. 33: 4373-4378.
11. Wania, F., 1999. Environ. Toxicol. Chem. 18: 1400-1407.
12. OMS. 1991. Environmental Health Criteria 124 Lindane
13. Willett, K., 1998. Environ. Sci. Technol. 32: 2197-207.
14. Yi, F. L., Sci. and Technol. Vol 30, No 12, 1996.

Sources utilisées par le Comité :

1. UNEP/POPS/POPRC.1/8
2. Nagabe, *et al.*, *Environmental Science and Technology*. 27: 1930–1933. 1993.
3. Harner, T. *et al.*, *Environmental Science and Technology*. 33: 1157–1164. 1999.
4. Harner, T. *et al.*, *Geophysical Research Letters*. 27: 1155–1158. 2000.
5. *Environmental Health Criteria No. 124: Lindane*. Programme international sur la sécurité des substances chimiques. PNUE, OIT, OMS. Genève. 1991. (<http://www.inchem.org/documents/ehc/ehc/ehc124.htm>).
6. Brock *et al.*, *Alterra Report* 89, Pays -Bas. 2000.
7. *Guidance document on risk assessment for birds and mammals under Council Directive 91/414/EEC*. Union européenne. SANCO/4145/2000 – final, Bruxelles. 2002.
8. Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA). Norvège. 2002.
9. Gregor, D., *et al.*, *Environmental Science and Technology*. 23: 561–565, 1989.
10. Brubaker, W. W., and Hites, R.A. 1998. *Environmental Science and Technology* 32 : 766–769.

Les Parties et observateurs ci-après ont répondu aux demandes qui leur ont été envoyées concernant les informations spécifiées à l'Annexe E de la Convention : République de Macédoine, International HCH & Pesticides Association, République d'Arménie, Haïti, Fonds mondial pour la nature, CropLife International, Réseau international pour l'élimination des POP, Maroc, République de Maurice, Communauté européenne, Brésil, République de Lituanie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Japon, Mexique, Liban et Pologne. Un résumé plus développé des contributions présentées est disponible dans le document **POPRC/LINDANE/INF.1** intitulé *Summary of data submitted by Parties and observers for information specified in Annex E of the Convention*.

Les rapports d'évaluation ci-après sont accessibles par le public sur Internet :

- Assessment of Lindane and other Hexachlorocyclohexane Isomers. USEPA. February 2006 <http://www.epa.gov/fedrgstr/EPA-PEST/2006/February/Day-08/p1103.htm>
- Toxicological Profile for Hexachlorocyclohexane, Agency for Toxic Substances and Disease Registry, US Department of Health and Human Services, mis à jour en 2005. <http://www.atsdr.cdc.gov/toxprofiles/tp43.html>

- USEPA Reregistration Eligibility Decision (RED) for Lindane. 2002. [http://www.epa.gov/oppsrrd1/REDS/lindane\\_red.pdf](http://www.epa.gov/oppsrrd1/REDS/lindane_red.pdf)
- Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane (HCH). Ebauche pour commentaires du public. Octobre 2005 Commission de coopération environnementale [http://www.cec.org/files/PDF/POLLUTANTS/Lindane-NARAP-Public-Comment\\_en.pdf](http://www.cec.org/files/PDF/POLLUTANTS/Lindane-NARAP-Public-Comment_en.pdf)
- Health risks of persistent organic pollutants from long-range transboundary air pollution, Joint WHO/convention task force on the health aspects of air pollution. OMS/Europe. 2003. Chapitre 3: Hexachlorocyclohexanes <http://www.euro.who.int/Document/e78963.pdf>
- Technical Review Report on Lindane. Reports on Substances Scheduled for Re-assessments Under the UNECE POPs Protocol. Rapport établi par l'Autriche en 2004 (disponible à l'adresse: [http://www.unece.org/env/popsxg/docs/2004/Dossier\\_Lindane.pdf](http://www.unece.org/env/popsxg/docs/2004/Dossier_Lindane.pdf))
- Programme international sur la sécurité des substances chimiques. Health and Safety Guide No. 54 LINDANE (Gamma-HCH) HEALTH AND SAFETY GUIDE. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Organisation internationale du travail. Organisation mondiale de la santé. Genève, 1991. <http://www.inchem.org/documents/hsg/hsg/hsg054.htm>

#### 1.4 Statut de la substance chimique au regard des conventions internationales

Le lindane est inclus dans la liste des « substances dont l'utilisation doit être limitée » qui figure dans l'Annexe II du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif aux polluants organiques persistants adopté en 1998. Cela signifie que les produits dans lesquels l'isomère gamma du HCH (c'est-à-dire le lindane, CAS : 58-89-9) représente au moins 99 % ne peuvent être utilisés qu'aux fins suivantes : 1. Traitement des semences. 2. Applications sur le sol suivies immédiatement d'une incorporation dans la couche arable. 3. Traitement curatif par des professionnels et traitement industriel du bois d'œuvre et des grumes. 4. Insecticide topique utilisé à des fins de santé publique et vétérinaires. 5. Application sur les jeunes plants par des moyens autres que l'épandage aérien, utilisation à petite échelle pour les pelouses ainsi que pour le matériel de reproduction en pépinière et les plantes ornementales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 6. Applications intérieures dans l'industrie et les habitations. Toutes les utilisations réglementées du lindane feront l'objet d'une réévaluation dans le cadre du Protocole deux ans au plus tard après la date d'entrée en vigueur du Protocole, en l'occurrence, le 23 octobre 2003<sup>4</sup>.

Le lindane ainsi que les mélanges d'isomères du HCH sont inscrits à l'Annexe III de la **Convention de Rotterdam** comme des « produits chimiques soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause ». Cette Convention est entrée en vigueur le 24 février 2004<sup>5</sup>.

Les isomères de l'hexachlorocyclohexane, y compris l'isomère gamma, c'est-à-dire le lindane, sont inclus dans la liste des produits chimiques devant faire l'objet de mesures prioritaires (mise à jour en 2005) de la **Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est**. La Stratégie relative aux substances dangereuses mise en place dans le cadre de cette initiative se donne pour objectif de prévenir la pollution de la zone maritime en réduisant sans relâche les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses dans le but, en dernier ressort, de

<sup>4</sup> Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance <http://www.unece.org/env/lrtap/>

<sup>5</sup> Convention de Rotterdam <http://www.pic.int>.

parvenir à des teneurs, dans l'environnement marin, qui soient proches des teneurs ambiantes dans le cas des substances présentes à l'état naturel et proches de zéro dans celui des substances de synthèse. La Convention OSPAR est entrée en vigueur le 25 mars 1998<sup>6</sup>.

Dans la Stratégie binationale des Etats-Unis et du Canada sur les produits toxiques dans le bassin des Grands Lacs, le HCH (y compris le lindane) est considéré comme une substance de niveau II, ce qui signifie qu'un de ces pays a des raisons de révéler sa persistance dans l'environnement, son potentiel de bioaccumulation et sa toxicité<sup>7</sup>.

Un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane (HCH) est en train d'être élaboré dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques, une activité permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques représentent pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord. Ce projet fait partie du Programme relatif aux polluants et à la santé de la Commission de coopération environnementale (CCE) mise en place par les trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain, à savoir le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique (CCE, 2005).

Le lindane est en outre visé par la **Directive-cadre européenne sur l'eau**, un texte législatif de la communautaire qui fixe un objectif minimum de « bon état » de toutes les eaux intérieures et côtières d'ici à 2015. Le lindane se trouve dans la liste des substances dangereuses prioritaires pour lesquelles des normes de qualité et des contrôles seront définis au niveau de l'Union européenne afin de faire cesser toutes les émissions au cours des 20 prochaines années.

## 2. Informations récapitulatives pertinentes pour le descriptif des risques

### 2.1 Sources

#### a) Production, commerce, stocks

Le HCH technique est produit par photochloration du benzène, un processus qui génère un mélange de cinq isomères principaux. Ce mélange donne, après cristallisation fractionnelle et enrichissement, entre 10 et 15 % seulement de lindane présentant un degré de pureté de 99 %. Le rendement est donc faible, vu que pour chaque tonne de lindane (isomère gamma) produite, on obtient de 6 à 10 tonnes d'autres isomères (IHPA, 2006). Selon l'*International HCH & Pesticide Association* (IHPA) (rapport et annexes), on a également utilisé d'autres méthodes pour produire le HCH et le lindane, ainsi que pour détruire ou réutiliser les résidus. Toutefois, la majorité de ces méthodes de traitement ou de réutilisation ont été abandonnées au fil des ans, de sorte que depuis maintenant 50 ans, la plupart des déchets sont simplement mis en décharge (IHPA, 2006). Les fabricants de lindane affirment que les techniques de production modernes permettent de transformer les résidus en TCB (trichlorobenzène) et HCl (acide chlorhydrique) et, ainsi, de réduire ou éliminer la pollution causée par ces sous-produits (Crop Life, 2006)

De nombreux pays d'Europe, dont la République tchèque, l'Espagne, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne et la Turquie ont fabriqué du HCH technique et du lindane entre 1950, ou avant, et 1970 et, dans certains cas, jusque dans les années 90. Selon les recherches faites par l'IHPA, ces substances ont également été produites dans d'autres pays, dont les suivants : Albanie, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Etats -

<sup>6</sup> Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est OSPAR <http://www.ospar.org/>

<sup>7</sup> Stratégie binationale des Etats-Unis et du Canada sur les produits toxiques dans le bassin des Grands Lacs <http://www.epa.gov/glnpo/gls/index.html>

Unis, Ghana, Hongrie, Inde, Japon, Russie et Slovaquie. Il est difficile d'obtenir des informations exactes parce que de nombreux pays ne possèdent pas de statistiques de leur production, de leurs ventes et de leur consommation de ces substances ou parce que certains fabricants considèrent ces informations comme leur propriété exclusive (IHPA, 2006).

La quantité totale de lindane utilisée dans le monde entre 1950 et 2000 pour l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la santé publique et d'autres fins est estimée à environ 600 000 tonnes. Le tableau ci-dessous montre la consommation de lindane du secteur agricole de différents continents au cours de la période allant de 1950 à 2000 (IHPA, 2006)

<b>Continent</b>	<b>Consommation (tonnes)</b>
Europe	287 160
Asie	73 200
Amerique	63 570
Afrique	28 540
Océanie	1 032
<b>Total</b>	<b>435 500</b>

La production de lindane semble avoir baissé rapidement au cours des dernières années. A l'heure actuelle, les seuls pays du monde qui en produisent encore sont la Roumanie, l'Inde et, peut-être, la Russie (IHPA, 2006 et USEPA, 2006, CEC, 2005 annexe A). D'après d'autres sources, la Russie (Li *et al.*, 2004) et la Chine (USEPA, 2006) ont cessé d'en fabriquer.

De 1990 à 1995, la production mondiale de lindane a été d'environ 3 222 tonnes par an. En Europe, les 10 premiers pays utilisateurs de cette substance, avec, au total, 96 % de la consommation du continent entre 1950 et 2000 ont été les suivants : Tchécoslovaquie, Allemagne, Italie, France, Hongrie, Espagne, Russie, Ukraine, Yougoslavie et Grèce (IHPA, 2006). L'Inventaire des pesticides périmés, indésirables et proscrits établi en 1998 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture recense (FAO) un total de 2 785 tonnes de HCH de qualité technique, 304 tonnes de lindane et 45 tonnes de HCH non spécifiés éparpillées dans diverses décharges publiques d'Afrique et du Moyen-Orient (Walker *et al.*, 1999).

## **b) Utilisations**

Le lindane a été utilisé comme insecticide à large spectre d'activité agissant par contact pour des applications agricoles et autres, dont le traitement des semences et des sols, celui des plantes (traitements foliaires), des arbres et du bois, et la lutte contre les ectoparasites aussi bien chez les animaux que chez l'homme (OMS, 1991).

En raison du fait qu'il est toxique, persistant et bioaccumulatif, et qu'on le soupçonne en outre d'être cancérigène et de perturber le système endocrinien, il est devenu, pour les pays de la Communauté européenne, une substance à surveiller étroitement. Les Etats membres ont le droit d'autoriser son utilisation pour le traitement curatif par des professionnels et le traitement industriel du bois ainsi que pour des applications intérieures industrielles et domestiques jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2006. De même, ils peuvent autoriser l'utilisation de HCH technique comme produit intermédiaire dans la fabrication de substances chimiques ainsi que l'emploi en tant qu'insecticide topique, à des fins de santé publique et vétérinaires seulement, de produits contenant au moins 99 % d'isomère gamma (lindane) jusqu'au 31 décembre 2007 (CEE-ONU, 2004). A l'heure actuelle, la seule utilisation du lindane homologuée aux Etats-Unis est le traitement des semences ainsi que

celui des poux et de la gale chez les humains (CCE, 2005). Au Canada, il a principalement servi à traiter les cultures de canola et de maïs mais actuellement, seule l'utilisation à des fins de santé publique, pour le traitement des poux et de la gale, est autorisée (CCE, 2005)

Des informations sur ses utilisations actuelles selon les renseignements donnés par les pays figurent dans le document POPRC/LINDANE/INF.1.

### c) Rejets dans l'environnement

Etant donné que chaque tonne de lindane produite s'accompagne d'environ 6 à 10 tonnes d'autres isomères du HCH, des quantités considérables de résidus ont été générées sur la période pendant laquelle cette substance a été fabriquée. Pendant des dizaines d'années, on s'en est, dans la plupart des cas, débarrassé en les entreposant dans des décharges à ciel ouvert et autres déchetteries situées près des installations de production. Ces déchets se sont, par la suite, dégradés, volatilisés ou infiltrés dans le sol (USEPA, 2006).

Si le chiffre estimé de la consommation mondiale de lindane entre 1950 et 2000, qui est de 600 000 tonnes, est correct, la quantité totale de résidus de HCH existant de par le monde, dans l'hypothèse d'un rapport moyen de 8:1, serait d'environ 4,8 millions de tonnes, ce qui donne une idée de l'ampleur du problème de pollution qu'ils posent (IHPA, 2006).

Des rejets atmosphériques de lindane peuvent se produire, que ce soit durant son utilisation dans des applications agricoles, sa pulvérisation aérienne, sa fabrication ou sa mise en décharge. Il peut également être libéré dans l'atmosphère par volatilisation après application (Shen et al, 2004). L'évaporation dans l'atmosphère de molécules de lindane dissoutes dans l'eau est considérée peu importante en raison de la relativement grande hydrosolubilité du composé (OMS, 2003).

## 2.2 Devenir écologique

### 2.2.1 Persistance

Sur la base de la constante cinétique de sa réaction en phase vapeur avec les radicaux hydroxyle de l'atmosphère, la demi-vie du lindane dans l'air a été estimée à 2,3 jours. Sa durée de vie dans la troposphère a été estimée à 7 jours car, en phase gazeuse, le lindane avec les radicaux hydroxyle. Dans l'atmosphère des tropiques, elle serait de 13 jours (Mackay, 1997). Brubaker et Hites (1998) ont évalué son temps de séjour dans l'air à 96 jours. Le lindane a des demi-vies de 3 à 30 jours dans les rivières et de 30 à 300 jours dans les lacs. D'autres études font état de demi-vies calculées ou expérimentales de 92 à 3 090 heures en dégradation par hydrolyse. Une persistance d'environ 2 à 3 ans dans le sol est également signalée (Mackay *et al.*, 1997).

Une fois libéré dans l'environnement, le lindane peut se disperser dans tous les milieux. Il a été démontré que l'évaporation est, à cet égard, le processus qui contribue le plus à sa propagation. Plusieurs études axées sur les caractéristiques d'adsorption-désorption du lindane ont montré que sa mobilité est très faible dans les sols à forte teneur en matières organiques et plus élevée dans ceux qui en contiennent peu. La diffusion du lindane a également fait l'objet d'études qui ont montré qu'elle est fortement influencée par la teneur en eau du sol et par la température. Le Programme international sur la sécurité des substances chimiques rapporte que, dans les conditions de terrain, la demi-vie du lindane sous l'effet de la dégradation par les agents naturels varie entre quelques jours

et trois ans, en fonction de nombreux facteurs dont le climat, le type du sol, la température et l'humidité (OMS, 1991).

La dégradation par hydrolyse subie par le lindane en milieu aquatique à pH neutre est négligeable. La substance résiste pareillement à l'hydrolyse en milieu acide, la demi-vie mesurée étant de 732 jours à pH 5 et pH 7 et de 43 à 182 jours à pH 9. Diverses valeurs estimées et calculées de la demi-vie ont également été données : 1,1 an dans l'eau de mer, avec un pH de 8 et une température de 20°C, 42 ans dans le lac Huron, où le pH est de 7,6 et la température de 5°C, et 110 ans dans l'océan Arctique, où le pH est de 8 et la température de 0°C (USEPA, 2006).

Le lindane résiste aussi à la dégradation sous l'action de la lumière. Puisqu'il ne contient pas de chromophores qui absorbent cette dernière, une photolyse directe dans l'air, dans l'eau ou dans le sol est peu probable. Même dans les cas où la possibilité d'une photolyse indirecte en présence d'un agent sensibilisateur existe, on ne possède aucune preuve manifeste d'une photodégradation de la substance. Le lindane se dégrade très lentement sous l'action des microbes aérobies, avec une demi-vie dans le sol s'élevant, selon les calculs, à 980 jours en conditions de laboratoire. La dégradation microbienne en l'absence d'oxygène est plus rapide. Les produits éventuels de la dégradation sont le pentachlorocyclohexène, le 1,2,4,-trichlorobenzène, et le 1,2,3-trichlorobenzène (USEPA, 2006)

### 2.2.2 Bioaccumulation

La mesure des facteurs de bioconcentration dans les organismes aquatiques a donné, dans les conditions de laboratoire, des résultats compris entre 10 et 6000; dans les conditions de terrain, ils ont varié entre 10 et 2600 (OMS, 1991). D'autres études font état de facteurs de bioconcentration dans les tissus adipeux allant de 2,26 chez la crevette à 3,85 chez les alevins de truites arc-en-ciel et 4,3 dans le zooplancton, avec un facteur de bioaccumulation pouvant se monter à 4,1 chez la truite arc-en-ciel (Mackay *et al.*, 1997). Des constantes cinétiques d'absorption et d'élimination de 180 - 939 h<sup>-1</sup> et, respectivement, 0,031 - 0,13 h<sup>-1</sup> ont également été données pour les tissus adipeux de la truite arc-en-ciel (Mackay *et al.*, 1997).

En raison de sa liposolubilité élevée, le lindane se bioaccumule facilement dans la chaîne alimentaire. Sa bioconcentration se fait rapidement chez les microorganismes, les invertébrés, les poissons, les oiseaux et les mammifères. Les facteurs de bioconcentration mesurés expérimentalement dans les espèces aquatiques varient de manière considérable : entre 3 et 36, selon Berny (2002); de 43 à 4220, sur la base du poids humide, avec une moyenne de 11 000 dans les tissus adipeux, selon Geyer *et al.* (1997); et entre 1200 et 2100, selon Oliver *et al.* (1985). Des facteurs de bioconcentration moyens de 2,28 pour les espèces invertébrées et de 2,87 pour les vertébrés ont pu être calculés à partir des données fournies par différentes études (Donkin *et al.*, 1997, Renberg *et al.*, 1985, Thybaud *et al.*, 1988, Yamamoto *et al.*, 1983, Butte *et al.*, 1991, Carlberg *et al.*, 1986, Kanazawa *et al.*, 1981, Kosian *et al.*, 1981 La Rocca *et al.*, 1991, Oliver *et al.*, 1985, Vigano *et al.*, 1992). De la même manière, des facteurs de bioaccumulation moyens de 2,94 pour les invertébrés et de 3,80 pour les vertébrés ont été calculés à partir des données fournies par d'autres études (Oliver *et al.*, 1988, Chevreuil *et al.*, 1991, Hartley *et al.*, 1983, Caquet *et al.*, 1992). On a également signalé des facteurs de bioconcentration de 780 pour les filets, 2500 pour les viscères et 1400 pour le corps entier de certains poissons (USEPA, 2002).

Une expérience faite en 1997 par Geyer *et al.* a montré que les facteurs de bioconcentration dépendent de l'espèce des poissons considérés et de la teneur en lipide de leurs tissus; ce fait, conjugué aux différences qui existent dans les modes d'absorption, le métabolisme, les sources de contamination et, même, les conditions expérimentales, pourrait expliquer les variations

importantes qu'on a observées. De plus, la plupart des données obtenues laissent penser que bien que le lindane se bioconcentre en peu de temps, sa transformation, son évacuation et son élimination par l'organisme sont relativement rapides lorsque l'exposition cesse (OMS, 1991).

### 2.2.3 Potentiel de propagation à longue distance dans l'environnement

De nombreuses études ont signalé la présence de résidus de HCH, en particulier d'isomères alpha et gamma, partout en Amérique du Nord, dans l'Arctique, en Asie du Sud, dans le Pacifique occidental, et en Antarctique. Les isomères du HCH, dont le lindane, sont les insecticides organochlorés les plus abondants et les plus persistants de l'Arctique. Leur présence sur ce continent ainsi qu'en Antarctique, des régions qui n'ont jamais employé de HCH technique ni de lindane, est une preuve de leur propagation à longue distance. Ils subissent une sorte de « distillation » au niveau de la planète. Dans les régions de basse latitude, le climat chaud favorise leur évaporation dans l'atmosphère qui permet leur transport vers les latitudes plus élevées. Aux latitudes moyennes, ils se déposent ou s'évaporent en fonction des saisons. Aux latitudes élevées, le froid favorise leur retombée (Walker et al, 1999).

L'utilisation de lindane dans des pays tels que le Canada, qui en a consommé environ 500 tonnes en 2000, et certains pays européens comme la France a contribué à la présence de gamma-HCH dans l'Arctique. Des concentrations de 10-11 pg/m<sup>3</sup> et, respectivement, 6,4 pg/m<sup>3</sup> y ont été détectées en 1993 et 1997, à Alert (CACAR, 2003).

Dans une étude qui s'est achevée en 2004, Shen *et al.* ont analysé les mesures fournies pendant un an par 40 stations d'échantillonnage volumétrique passif échelonnées le long de lignes descendant les côtes orientales du Canada et des Etats-Unis depuis l'Arctique canadien, longeant la frontière américano-canadienne, et traversant l'Amérique centrale dans le sud du Mexique. Ils ont trouvé dans l'est du Canada des concentrations accrues d'alpha-HCH (entre 1,5 et 170 pg/m<sup>3</sup>) qui s'expliquent par le fait qu'en descendant vers le sud, l'eau froide en provenance de l'Arctique se réchauffe et libère de l'alpha-HCH dans l'atmosphère. Ils ont en outre trouvé dans les prairies canadiennes, le nord du lac Ontario, le sud du Québec, les Etats du Moyen-Atlantique et le sud du Mexique, de fortes concentrations de gamma-HCH (entre 5 et 400 pg/m<sup>3</sup>) qui reflètent l'utilisation de lindane dans ces régions (Shen et al, 2004). La propagation transpacifique de la substance a été mesurée sur un site d'échantillonnage du Yukon. Les concentrations obtenues ont varié entre 4 et 18 pg/m<sup>3</sup> (Bailey *et al.*, 2000). La mesure des concentrations atmosphériques des isomères du HCH, dont le lindane, à un endroit situé dans les montagnes de l'île de Tenerife entre juin 1999 et juillet 2000 a donné des résultats allant de 18 à 31 pg/m<sup>3</sup>, avec une moyenne de 26 pg/m<sup>3</sup> (Van Drooge *et al.*, 2002).

Le lindane est très répandu dans les milieux marins ainsi que dans les sols et son potentiel de propagation à longue distance a été démontré pour l'Union européenne (OMS/Europe, 2003), en particulier par le Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP). Des concentrations atmosphériques importantes de gamma-HCH ont été mesurées en France, au Portugal, en Espagne, aux Pays-Bas et en Belgique. Cela peut s'expliquer par les fortes densités d'émission de ces pays. Des concentrations relativement élevées ont également été relevées en Allemagne, en Italie, en Suisse et au Luxembourg bien que leurs densités d'émission soient plus faibles. Il s'agit probablement d'une conséquence de la propagation atmosphérique à longue distance de la pollution produite par les pays à fortes densités d'émission précédents (Shatalov et Malanichev, 2000; Shatalov *et al.*, 2000).

### a) Isomérisation

L'hypothèse que des molécules de gamma-HCH en suspension dans l'air pourraient se transformer par isomérisation en alpha-HCH a été avancée comme explication possible des ratios alpha-HCH/gamma-HCH de 18 mesurés dans les années 80, alors qu'ils étaient censés être dans les alentours de 5, d'après les proportions contenues dans le HCH technique (Oehme *et al.*, 1984a, Oehme *et al.*, 1984b, Pacyna *et al.*, 1988). Toutefois, aucune preuve expérimentale concluante d'une telle isomérisation n'a été fournie à ce jour.

Walker *et al.* (1999) ont à cet égard noté que si cette hypothèse était correcte, on devrait voir une augmentation appréciable des concentrations d'alpha-HCH dans l'hémisphère Sud. Or, d'après des mesures effectuées récemment, les concentrations d'alpha-HCH de l'hémisphère Sud et de l'Océan Arctique étaient en baisse, ce qui ne cadrerait pas avec la théorie ni avec le fait que le lindane continuait à être utilisé. Les échantillons d'air prélevés dans l'hémisphère Sud au cours des années 80 affichaient généralement des ratios alpha-HCH/gamma-HCH compris entre 1 et 2,3 (Ballschmiter *et al.*, 1991, Bidleman *et al.*, 1993, Iwata *et al.*, 1993, Kallenborn *et al.*, 1998, Lakaschus *et al.*, 2002; Schreitmüller *et al.*, 1995). Dans l'étude la plus récente effectuée dans l'Antarctique, le ratio était de 0,81 (Dickhut *et al.*, 2005).

D'après d'autres études, il se pourrait que des différences dans les taux auxquels s'effectuent les échanges de gaz entre l'air et la mer entraînent un fractionnement des isomères du HCH et une accumulation préférentielle de l'alpha-HCH dans l'atmosphère durant la traversée des océans. Cela expliquerait en partie l'accroissement des ratios alpha-HCH/gamma-HCH observé durant l'hiver mais pas les ratios très élevés enregistrés en période estivale par les études antérieures (Pacyna *et al.*, 1988, Oehme *et al.*, 1991). Walker *et al.* (1999) ont conclu que même dans les cas où on avait prouvé par des expériences que l'isomérisation photolytique était possible, les preuves allant dans le sens d'une contribution appréciable de ce processus aux ratios alpha-HCH/gamma-HCH élevés observés dans l'Arctique étaient indirectes et pouvaient s'interpréter de diverses manières.

Plusieurs études font également état d'une isomérisation photolytique du gamma-HCH en alpha-HCH. Toutefois, elles ne font que montrer qu'une telle réaction est possible dans un milieu condensé sans prouver qu'elle peut se produire en phase gazeuse, dans les conditions atmosphériques ambiantes. Il a été établi en laboratoire que le gamma-HCH peut se transformer en d'autres isomères par biodégradation dans le sol ou dans les sédiments, mais bien qu'une telle isomérisation soit possible, elle pourrait ne jouer aucun rôle significatif dans la dégradation globale de cette substance (Walker *et al.*, 1999 and Shen *et al.*, 2004).

### b) Données de surveillance de l'environnement

La Pologne a signalé la présence de concentrations de gamma-HCH allant de 2,4 à 9,4 µg/kg dans les sédiments de ses rivières. Les résultats communiqués par son Programme national de contrôle zoosanitaire des résidus indiquent que les teneurs en gamma-HCH des aliments d'origine animale se trouvent en dessous du seuil d'intervention de 1000 µg/kg (Annexe E, informations fournies par la Pologne, 2006).

En 2003, le Ministère japonais de l'environnement, qui assure une surveillance de la présence de lindane dans l'eau, en a trouvé des concentrations comprises entre 32 et 370 pg/l dans 60 échantillons d'eau provenant de diverses régions du pays. Du lindane à des concentrations allant du très faible (1,4) à 4 000 pg/g de poids sec, avec une moyenne géométrique de 45 pg/g de poids sec, a également été trouvé dans la totalité des 186 échantillons de sédiments analysés. Selon une étude

effectuée au cours de la même année sur des fruits de mer, des poissons et des oiseaux, on aurait également détecté la présence de lindane dans tous les spécimens examinés, avec des concentrations de 5,2 à 130 pg/g de poids humide pour les fruits de mer, de 130 pg/g de poids humide pour les poissons et de 1 800 à 5 900 pg/g de poids humide pour les oiseaux. De même, les 35 échantillons d'air ambiant provenant de 35 sites du Japon que l'on avait prélevés en 2003, durant la saison chaude, contenaient tous du lindane à des concentrations allant de 8,8 à 2 200 pg/m<sup>3</sup>. Une étude effectuée sur les mêmes sites, sauf un, au cours de l'hiver suivant a trouvé des concentrations de 3,1 à 330 pg/m<sup>3</sup> (Annexe E, informations fournies par le Japon, 2006).

L'Australie a annoncé qu'aucun des échantillons de viande et de produits agricoles analysés dans le pays dans le cadre de la surveillance des résidus ne contenait de traces détectables de lindane (Annexe E, informations fournies par l'Australie, 2006).

Les Etats-Unis ont fait savoir que les teneurs en gamma-HCH des échantillons analysés en vue de l'établissement du troisième Rapport national sur l'exposition humaine aux produits chimiques présents dans l'environnement se trouvaient toutes en dessous du seuil de détection. Selon l'étude de portée nationale effectuée par l'USEPA sur les poissons des lacs, du lindane à des concentrations comprises entre 0,652 et 8,56 ppb a été trouvé dans des tissus de poissons provenant de lacs et réservoirs américains. Dans la région des Grands Lacs, les teneurs en lindane de l'atmosphère et des précipitations font l'objet d'une surveillance continue par le Réseau intégré de mesure des dépôts atmosphériques. Dans le cas de l'air, les concentrations moyennes sont descendues d'environ 15-90 pg/m<sup>3</sup> au début des années 90 à 5-30 pg/m<sup>3</sup> depuis 2000. Dans celui des précipitations mesurées à sept endroits principaux durant la période 1997-2003, elles ont été de 690-1400 pg/l (volume moyen pondéré). D'après les données analytiques les plus récentes fournies par le Programme de surveillance continue des poissons des Grands Lacs mis en place par l'USEPA, les concentrations de lindane mesurées entre 1982 et 2000 dans les filets de certains poissons de pêche sportive (saumons chinook et coho ainsi que truite argentée) vont de la limite du détectable à 0,005 ppm. Le programme national de définition de l'état des lieux et des tendances (National Status and Trends Program) de l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (National Oceanic and Atmospheric Administration – NOAA) entreprend, depuis 1986, des mesures des concentrations de lindane dans les tissus des bivalves des côtes américaines et des Grands Lacs. Depuis son lancement, ce programme a rassemblé un total de 4 990 mesures de concentrations de lindane effectuées dans 283 sites se trouvant sur le territoire des Etats-Unis (y compris l'Alaska et Hawaï) et à Porto Rico, trouvant une valeur médiane de 0,56 (fourchette de valeurs allant de 0 à 71,0) ng/g de poids sec. Une évaluation des tendances utilisant des données mises en commun se rapportant à l'ensemble du pays montre une baisse statistique appréciable des concentrations de lindane entre 1986 et 2003 (Annexe E, informations fournies par les Etats-Unis d'Amérique, 2006).

Au Canada, le ministère de l'environnement de la province d'Alberta a, en 1999-2000, entrepris un projet dont le but était de caractériser les pesticides trouvés dans un certain nombre d'endroits et de déterminer leurs concentrations relatives ainsi que leur caractère saisonnier. La présence de lindane dans l'air ambiant a ainsi détectée de mai à août à Lethbridge, dans tous les échantillons. Les concentrations ont atteint leur valeur maximale, à savoir 1,15 ng/m<sup>3</sup>, le 15 juin et la valeur minimale de 0,23 ng/m<sup>3</sup> le 22 juin 1999. Etant donné que le lindane s'y utilise pour traiter les semences plantées à partir du mois d'avril jusqu'au début du mois de mai, les concentrations atmosphériques de cette substance augmentent en mai, après les semis, et descendent ensuite lentement jusqu'à se retrouver, en août ou septembre, à des niveaux peu élevés ou indétectables (Kumar, 2001).

La Lituanie, le Maroc, la République d'Arménie et la République de Macédoine ont également fourni des informations sur leurs données de surveillance qui peuvent être consultées dans le document POPRC/LINDANE/INF.1.

### 2.3 Exposition

Le lindane se rencontre dans tous les compartiments de l'environnement et des mesures de ses concentrations dans l'air, l'eau, le sol, les sédiments, les organismes aquatiques et terrestres, et les aliments ont été faites dans le monde entier. Les êtres humains y sont donc exposés, comme le montrent les concentrations détectées dans divers échantillons de sang, de tissus adipeux et de lait maternel humains (OMS/Europe, 2003).

Le fait que les isomères du HCH, dont le lindane, s'accumulent dans les régions froides du globe constitue un point particulièrement préoccupant. Ces substances se retrouvent à des concentrations élevées dans la mer de Beaufort et l'archipel canadien (CCE, 2005). Par le moyen de l'exposition de l'environnement, le gamma-HCH peut s'introduire dans la chaîne alimentaire et s'accumuler dans les tissus adipeux des animaux, une importante voie de passage de ce polluant vers les animaux de l'Arctique et de l'Antarctique et les êtres humains qui dépendent de ces animaux pour leur subsistance (USEPA, 2006).

L'exposition de la population générale au gamma-HCH peut résulter de l'alimentation et, en particulier, de l'absorption de produits d'origine animale tels que lait et viande, et d'eau contaminée par ce polluant. Il a été constaté que dans les tissus adipeux du bétail, les concentrations de lindane sont 10 fois plus élevées que dans le fourrage (ATSDR, 2005), ce qui indique la possibilité d'une exposition due à l'alimentation et même au traitement des ectoparasites. Du lindane a été détecté dans le lait de vache dans les pays qui se servent de ce produit comme pesticide. Les mesures faites sur le lait de vache au cours d'une étude menée en Ouganda ont donné des concentrations de 0,006–0,036 mg/kg de matière grasse. En Inde, les teneurs moyennes en gamma-HCH d'échantillons de lait prélevés dans deux régions différentes ont été de 0,002 et 0,015 mg/kg. Une étude faite sur 192 échantillons de lait de vache provenant du Mexique a révélé la présence de lindane à des concentrations de 0,002–0,187 mg/kg (ATSDR, 2005).

Des mesures de la charge corporelle de lindane dans la population générale ont été faites dans un certain nombre de pays. Aux Pays-Bas, le taux sanguin de lindane était de l'ordre de 0,1–0,2 µg/l. Au début des années 80, les concentrations moyennes dans les tissus adipeux humains en Tchécoslovaquie, en Allemagne et aux Pays-Bas étaient, respectivement, de 0,086, 0,024–0,061 et 0,01–0,02 mg/kg. Lors d'études de l'alimentation totale et du panier de consommation effectuées pour estimer les quantités de gamma-HCH contenues dans la ration alimentaire quotidienne de la population, des différences marquées ont été observées au fil du temps : tandis que vers 1970, le taux allait jusqu'à 0,05 µg/kg de poids corporel par jour, il était, en 1980, descendu à 0,003 µg/kg de poids corporel par jour ou moins (OMS/Europe, 2003).

Les populations des zones rurales et les non-végétariens sont plus susceptibles d'être exposés au gamma-HCH, comme le montre une étude réalisée en Inde, où les femmes qui consomment de la viande rouge, des œufs et du poulet présentent des taux sanguins de pesticides, y compris le lindane, plus élevés que les végétariennes (ATSDR, 2005). Au nombre des autres sources d'exposition directe se trouvent les installations de production qui fabriquent encore du lindane, les usines de pesticides désaffectées et les dépôts de déchets dangereux (USEPA, 2006).

L'exposition des enfants au lindane est particulièrement préoccupante. La présence de gamma-HCH a été observée dans des échantillons de tissus adipeux, sang, sang de cordon ombilical et lait maternels humains. On a également constaté que le lindane peut traverser la barrière placentaire. La concentration moyenne mesurée dans le lait maternel au cours d'une étude faite en Inde a été de 0,084 mg/l. Une autre étude faite dans la province d'Alberta, au Canada, a obtenu le chiffre moyen de 6 ppb (ATSDR, 2005). Une étude des pesticides organochlorés présents dans le lait maternel humain collecté dans 12 régions différentes d'Australie a révélé, dans tous les échantillons examinés, la présence de concentrations de lindane comprises entre 0,08 et 0,47 ng/g de lipides, avec une moyenne de 0,23 ng/g de lipides (Annexe E, informations fournies par l'Australie, 2006). Du lindane a également été trouvé dans des échantillons de lait maternel provenant de différents pays, dont le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les concentrations mesurées allaient de moins de 0,001 à 0,1 mg/kg de lipides (OMS/Europe, 2003).

Une voie d'exposition supplémentaire des enfants existe dans les régions où le lindane est directement appliqué sur les animaux producteurs de viande et de lait pour tuer les parasites. En effet, les enfants consomment plus de lait par unité de poids corporel que les adultes et, de ce fait, sont susceptibles d'être exposés à des concentrations importantes de résidus de lindane (CEC, 2005). Le traitement des poux de tête et de la gale au moyen de produits pharmaceutiques contenant du lindane donne également lieu à des craintes, même si c'est le plus souvent leur emploi abusif qui se trouve à l'origine des effets nocifs constatés. Enfin, la poussière domestique peut, dans certaines conditions, contenir des quantités non négligeables de lindane et, en conséquence, constituer un problème, surtout pour les enfants (ATSDR, 2005).

#### **2.4 Evaluation des dangers du point de vue des effets préoccupants**

Le lindane est, à dose unique, le plus toxique des isomères du HCH. Il agit sur le système nerveux central et le système endocrinien. Chez l'homme, les effets de l'exposition aiguë à de fortes concentrations de cette substance peuvent être les suivants : irritation cutanée, maux de tête, diarrhée, nausée, vomissements, convulsions, et même décès (CCE, 2005). Il a été signalé que l'exposition aiguë ou chronique par inhalation peut également causer des troubles respiratoires, cardiovasculaires, hématologiques et endocriniens. Diverses sortes d'altérations hématologiques (leucopénie, leucocytose, granulocytopénie, granulocytose, éosinophilie, monocytose, et thrombocytopénie) ont été observées à la suite d'expositions chroniques professionnelles au gamma-HCH (ATSDR, 2005).

Par ailleurs, on a détecté du gamma-HCH dans le sérum sanguin, les tissus adipeux et le sperme de sujets exposés à ce produit dans le cadre de leur profession (ATSDR, 2005). Chez les hommes ainsi contaminés, les taux d'hormone lutéinisante étaient considérablement accrus. Le taux moyen d'hormone folliculo-stimulante du sérum était aussi plus élevé et celui de testostérone plus réduit, mais ces tendances n'étaient pas statistiquement significatives par rapport aux chiffres obtenus chez les individus non contaminés du groupe de contrôle.

A la suite d'une exposition orale, les effets les plus fréquemment observés étaient d'ordre neurologique. La majorité des informations disponibles à ce sujet proviennent de notifications de cas d'empoisonnement aigu au gamma-HCH. Des cas d'apoplexie et de convulsions ont été observés chez les individus qui ont accidentellement ou intentionnellement ingéré des pastilles d'insecticide, du scabicide liquide ou des aliments contenant cette substance (OMS/Europe, 2003).

En Inde, les taux sanguins de gamma-HCH de 135 patientes âgées de 41 à 50 ans atteintes de cancer du sein se sont révélés considérablement plus élevés que ceux du groupe de contrôle

constitué de personnes qui ne portaient pas cette maladie. Toutefois, on n'a observé aucun lien entre le nombre de cas de cancer du sein et le niveau du taux sanguin de gamma-HCH lors d'études similaires faites dans d'autres pays (ATSDR, 2005).

L'observation, sur une durée allant jusqu'à 22 jours, des rats exposés par inhalation pendant 4 heures à diverses concentrations de gamma-HCH a permis de constater la présence d'effets neurologiques liés à la concentration. L'exposition à 101 mg/m<sup>3</sup> a provoqué une sédation allant du faible au modéré. A 378 mg/m<sup>3</sup>, le degré de sédation a varié entre le faible et le grave. Les sujets exposés à 642 et 2 104 mg/m<sup>3</sup> ont été saisis d'agitation, excitation et ataxie. Des spasmes ont également été observés à la plus forte concentration, à savoir 2 104 mg/m<sup>3</sup> (ATSDR, 2005).

De nombreuses études ont montré les effets hépatotoxiques induits par le lindane chez des animaux de laboratoire. Des accroissements des taux de cytochromes P450 se sont produits après inhalation en aérosol, à une dose de 5 mg/m<sup>3</sup>, pendant 90 jours. Incorporée à l'alimentation à la dose de 1,8 mg/kg de poids corporel par jour, la substance a également causé chez le rat des accroissements du taux de cytochromes P450, de l'activité superoxyde dismutase du cytoplasme et de la peroxydation lipidique. Lors d'études de la toxicité chronique par ingestion faites avec des doses de 7-8 mg/kg de poids corporel par jour, les rats exposés pendant 38 à 70 semaines ont présenté des nécroses hépatiques ainsi qu'une dégénérescence des graisses et les rats Wistar exposés pendant 104 semaines une hypertrophie du foie (OMS/Europe, 2003). Les rats exposés à des doses de 15mg/kg/j et de 2,5mg/kg/j ont présenté des augmentations notables, en rapport avec la dose et la durée, du poids absolu ainsi que du taux de cytochromes P450 et de l'activité EROD du foie (ATSDR, 2005).

Le lindane a, dans un certain nombre d'expériences sur des animaux de laboratoire, provoqué des effets immunotoxiques, tels que l'immunosuppression et la suppression de la seconde réponse aux anticorps. L'immunosuppression a été observée chez des rats exposés pendant 5 semaines à des doses de 6,25 et 25 mg/kg de poids corporel par jour. Chez les souris albinos, on a constaté une suppression de la première réponse aux anticorps après exposition par le biais de la nourriture à une dose de 9 mg/kg de poids corporel par jour pendant 12 semaines. Une suppression de la seconde réponse est intervenue au bout de 3 semaines à la même dose (OMS/Europe, 2003).

Des signes de reprotoxicité ont également été observés : effets anti-œstrogéniques chez les rats femelles exposés pendant 15 semaines à une dose de 10 mg/kg de poids corporel par jour ; réduction du taux d'ovulation chez les lapins femelles exposés 3 fois par semaine sur une durée de 12 semaines à 0,8 mg/kg de poids corporel par jour (OMS/Europe, 2003); et réduction du nombre des spermatozoïdes et des spermatozoïdes chez les rats mâles exposés par voie orale à des doses répétées de 6mg/kg de poids corporel par jour pendant 5 jours ou à une dose unique de 30 mg/kg de poids corporel. Une atrophie des testicules ainsi qu'une dégénérescence des tubules séminifères et une perturbation de la spermatogenèse ont également été signalés chez des rats ayant reçu dans leur alimentation une dose de 75 mg/kg de poids corporel par jour pendant 90 jours (OMS/Europe, 2003). Le lindane présente donc les caractéristiques d'un perturbateur du système endocrinien. L'exposition à une dose unique de 30 mg/kg de poids corporel au cours du 15<sup>e</sup> jour de gestation a induit des troubles de la libido et une réduction du taux de testostérone chez les descendants mâles (USEPA, 2006).

On a en outre observé que le lindane exerce des effets sur le développement. Chez les souris femelles qui ont reçu par intubation gastrique des doses de 30 et 45 mg/kg au cours du 12<sup>e</sup> jour de gestation, il a été constaté que les fœtus et leur thymus avaient un poids réduit.

Par ailleurs, on a observé des effets fœtotoxiques qui pourraient être dus à un stress oxydatif induit, à une peroxydation lipidique accrue ou à des ruptures d'un brin de l'ADN dans les tissus fœtaux et placentaires (OMS/Europe, 2003). Chez les rats exposés à 1,7, 3,4 et 6,8  $\mu\text{M}$ , soit l'équivalent d'une exposition pendant 12 semaines aux doses qui peuvent se rencontrer dans les légumes ou dans l'eau contaminés (80-250  $\mu\text{g}/\text{kg}$  et 0,02  $\mu\text{g}/\text{l}$ , respectivement), on a observé une croissance ralentie et une oligospermie ainsi que de faibles taux de testostérone durant la gestation, la lactation ou le sevrage (OMS/Europe, 2003).

Les informations disponibles indiquent que le lindane possède un faible potentiel génotoxique. Il a été établi qu'il provoque un accroissement des aberrations chromosomiques dans les cellules de la moelle osseuse des souris exposées par gavage à 1,6 mg/kg de poids corporel par jour pendant 7 jours (ATSDR, 2005). Néanmoins, l'Union européenne ne le classe parmi les produits génotoxiques (WHO/Europe, 2003). Dans des cultures de cellules de muqueuses nasales et gastriques de rat et de cellules de muqueuses nasales humaines, il a occasionné des dommages à l'ADN et dans certains types de cellules, telles que les lymphocytes périphériques humains, provoqué une synthèse non programmée d'ADN (ATSDR, 2005).

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le lindane, de même que le HCH technique et l'alpha-HCH, comme potentiellement cancérigènes pour l'homme (ATSDR, 2005). L'USEPA a récemment reclassé le lindane dans la catégorie des produits présentant des éléments qui suggèrent la cancérigénicité sans être suffisants pour l'évaluer. Elle a classé le HCH technique et l'alpha-HCH comme probablement cancérigènes et le bêta-HCH comme potentiellement cancérigène pour l'homme (ATSDR, 2005).

La cancérigénicité du lindane a été testée dans diverses expériences utilisant un mode d'administration par voie orale. Certaines études n'ont montré aucun accroissement appréciable des incidences de tumeurs du foie, des ovaires et des glandes endocrines, thyroïde, pituitaires et surrénales chez les rats exposés à des doses de 10,8–33 mg/kg/j pendant 80 semaines ou 0,07–32 mg/kg/j pendant 104 semaines, mais la faiblesse des taux de survie a limité le caractère significatif des résultats (OMS/Europe, 2003). D'autres études font état de l'apparition de carcinomes hépatocellulaires chez des souris exposées à des doses de 13,6–27,2 mg/kg/j pendant 80 ou 104 semaines et d'autres souris exposées à 27,2 mg/kg/j pendant 96 semaines, mais il s'agit de résultats obtenus avec une souche de souris présentant une mutation dominante qui prédispose à la formation de néoplasmes spécifiques à l'espèce.

En exposition aiguë, le lindane est très toxique pour les organismes aquatiques et modérément toxique pour les oiseaux ainsi que les mammifères. En exposition chronique, il induit, à faibles doses, des effets nocifs tels que la réduction de la production d'œufs, le ralentissement de la croissance et la détérioration des paramètres de survie chez les oiseaux et le ralentissement du gain de poids chez les mammifères. Certains de ces effets laissent conclure à une perturbation de l'activité endocrinienne. Les données relatives à la toxicité aiguë en milieu aquatique indiquent qu'il est très toxique aussi bien pour les poissons d'eau douce ( $\text{CL}_{50}$  comprise entre 1,7 et 131 ppb) que pour les invertébrés aquatiques ( $\text{CL}_{50}$  de 10,0 à 520 ppb). En exposition chronique, il induit, selon les données disponibles, un ralentissement de la croissance larvaire chez les poissons d'eau douce, avec une CSENO de 2,9 g/l, et une diminution de la fécondité chez les invertébrés aquatiques, la CSENO étant de 54 g/l (CCE, 2005 et USEPA, 2006).

Lors d'essais *in vitro* à la concentration de 0,01 ppb sur des grenouilles, le lindane a provoqué des effets statistiquement significatifs sur le sex ratio (71 % de mâles), exercé une activité œstrogénique, altéré la réactivité des spermatozoïdes à la progestérone, déclenché une vitellogenèse et induit l'expression des récepteurs d'œstrogène (USEPA, 2006). Une étude de 35 jours sur des invertébrés a donné une CMENO de 13,5 µg/l pour les effets sur la reproduction et la population. A 100 ppm et, respectivement, 25 ppm, il a amoindri la capacité d'éclosion des œufs chez des poules pondeuses et des cailles japonaises (USEPA, 2006).

En 2002, l'USEPA a publié une évaluation des risques alimentaires liés au lindane pour les populations autochtones de l'Arctique. L'évaluation part d'un certain nombre d'hypothèses de danger et d'exposition et estime les risques courus par les communautés de l'Alaska et de la région circumpolaire qui dépendent d'animaux comme le caribou, le phoque et la baleine pour leur subsistance. Chez les adultes, les doses totales ingérées par le biais de l'alimentation étaient comprises entre 0,000055 et 0,00071 mg/kg/j. Le seuil de préoccupation pour les effets non cancérogènes était de 0,0016 mg/kg/j. Dans le cas du lindane, les risques alimentaires ne dépassaient pas le seuil de préoccupation (USEPA, 2002).

Bien que la décision d'inclure le lindane dans la liste des substances visées par la Convention de Stockholm soit censée ne porter que sur celui-ci, c'est-à-dire l'isomère gamma seulement, le Comité d'étude des polluants organiques persistants a convenu que les discussions pourraient inclure les isomères alpha et bêta. En conséquence, on a inclus dans le paragraphe qui suit les résultats d'une évaluation des risques liés aux isomères alpha et bêta que l'USEPA a effectuée en 2006.

En février 2006, l'USEPA a publié pour commentaires du public une évaluation des risques liés au lindane et aux isomères alpha et bêta du HCH, des sous-produits du processus de fabrication de l'isomère gamma (USEPA, 2006). Les doses totales ingérées par le biais de l'alimentation ont été estimées pour les adultes et les enfants. Les résultats ont, dans le cas de l'alpha-HCH, varié entre 0,00057 et 0,051 mg/kg/j et, dans celui de l'isomère bêta, entre 0,00037 et 0,01 mg/kg/j. Ces chiffres ont été comparés aux seuils de préoccupation en exposition chronique définies par l'USEPA. Pour les effets non-cancérogènes, les seuils en question sont de 0,00006 mg/kg/j pour le bêta-HCH et de 0,001 mg/kg/j pour l'alpha-HCH, sur la base de la dose qui, selon les conclusions de l'USEPA, ne causera aucun effet nocif excessif sur la santé. Dans le cas du cancer, le seuil de préoccupation est la dose à laquelle la limite supérieure du risque estimé de cancer dépasse le rapport de 1 : 1 000 000. D'après cette évaluation, les estimations des risques liés à l'alpha- et au bêta-HCH courus par les populations de l'Arctique dépassent, au vu des limites supérieures de leurs ingestions alimentaires de ces produits, les seuils définis par l'USEPA pour la toxicité et la cancérogénicité.

### 3 Synthèse des informations

Chez les animaux de laboratoire, le lindane s'est révélé toxique pour le système nerveux, le foie, le système immunitaire et la reproduction. Les données relatives à sa toxicité aiguë pour l'homme montrent qu'il peut causer des effets neurologiques graves et d'après les informations disponibles sur sa toxicité chronique, il pourrait également avoir des effets hématologiques. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le lindane comme potentiellement cancérogène pour l'homme (ATSDR, 2005). L'USEPA l'a récemment classé dans la catégorie des produits présentant des éléments qui suggèrent la cancérogénicité sans être suffisants pour l'évaluer.

L'exposition de la population, et surtout des femmes enceintes et des enfants, aux isomères du HCH, dont le lindane, suscite des inquiétudes que la présence continue de ces substances dans les tissus et le lait maternel humains vient renforcer. Il devrait en être de même de l'exposition directe liée à l'utilisation de produits pharmaceutiques de traitement des poux et de la gale. La contamination par le biais de la nourriture est potentiellement préoccupante pour les personnes dont le régime alimentaire est riche en graisses animales et pour certains groupes ethniques particuliers qui subsistent sur de tels régimes (USEPA, 2006 et CEC, 2005). Dans les installations de production de lindane, il conviendrait de se préoccuper de l'exposition des travailleurs, étant donné que le processus de fabrication implique l'exposition à d'autres isomères du HCH comme, par exemple, l'isomère alpha, qui est considéré comme probablement cancérigène pour l'homme (USEPA, 2006).

Le lindane est très répandu dans les milieux marins et dans les sols, et se rencontre à des concentrations plus importantes dans les régions froides du globe. Son potentiel de propagation atmosphérique à longue distance a été prouvé dans les pays de l'Union européenne (OMS/Europe, 2003).

Bien que la production de lindane soit apparemment en baisse, car seuls quelques pays en fabriquent encore, le processus inefficace utilisé depuis des années pour manufacturer cet insecticide pose un problème d'ordre mondial de par les énormes quantités de résidus polluants qu'il a laissés et continue peut-être encore de laisser derrière lui (IHPA, 2006).

Au vu des données expérimentales, on serait amené à penser que le potentiel de bioaccumulation et de bioamplification du lindane est moins important que celui des autres pesticides organochlorés, mais il semble plutôt s'agir d'un cas limite. Il existe, heureusement, une profusion de données de surveillance de l'environnement qui permettent une comparaison réaliste avec les autres pesticides organochlorés. Les informations tirées de cette énorme quantité de résultats obtenus en milieu réel sont concluantes : les concentrations de lindane trouvées dans les échantillons de biote prélevés à des endroits très éloignés des régions qui utilisent ce produit sont similaires à celles des autres pesticides organochlorés, ce qui confirme les craintes concernant sa persistance, sa bioaccumulation et sa propagation à longue distance.

Étant donné qu'il présente une toxicité comparable à celle des autres pesticides organochlorés ou même plus élevée, la préoccupation causée par ses caractéristiques de polluant organique persistant la même préoccupation devrait être équivalente à celle que suscitent les substances déjà incluses dans la liste de la Convention de Stockholm. En effet, les concentrations de lindane que Weisbrod *et al.* (2000) ont trouvées dans les tissus des globicéphales noirs étaient, par exemple, similaires ou juste un peu moins élevées que celles d'aldrine, d'endrine, d'heptachlore et de mirex. Sørmo *et al.* (2003) et Kannan *et al.* (2004) ont pareillement obtenu des chiffres comparables pour les quantités totales d'hexachlorocyclohexanes et de chlordane présentes dans les tissus du phoque gris et, respectivement, de la loutre de mer.

#### **4 Conclusion générale**

Le lindane a fait l'objet de nombreuses évaluations des risques, réglementations nationales et initiatives internationales qui donnent une idée de la préoccupation générale suscitée par ce composé organochloré et indiquent que des mesures au niveau mondial ont déjà été prises à son sujet.

Les informations contenues dans le présent document et dans les nombreux rapports d'évaluation des risques publiés sur ce composé montrent qu'il est persistant, bioaccumulatif et toxique et qu'il se rencontre dans des échantillons environnementaux provenant de toute la planète ainsi que dans le sang, le lait maternel et les tissus adipeux humains chez les différentes populations étudiées, affectant surtout les communautés de l'Arctique qui dépendent d'animaux contaminés pour leur subsistance. Le lindane risque donc, en raison de sa propagation à longue distance, d'avoir de considérables effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement qui justifient la prise de mesures au niveau mondial.

### **Remerciements**

Nous aimerions adresser nos remerciements à Jon Arnot et Don Mackay (Trent University), ainsi qu'à Frank Wania (University of Toronto), Janice Jensen (USEPA) et John Vijgen (IHPA) pour les communications et les informations utiles qu'ils nous ont fait parvenir pour nous aider à établir ce document. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à Terry Bidleman, Chercheur principal de la Division de la recherche sur les processus d'Environnement Canada, de nous avoir fourni l'exposé sur l'isomérisation du lindane qui est présenté dans le document **POPRC/LINDANE/INF.2**.

**Bibliographie**

ATSDR, 2005. Toxicological Profile for Hexachlorocyclohexanes, U.S. Department of Health & Human Services, Public Health Service, Agency for Toxic Substances and Disease Registry, August, 2005. <http://www.atsdr.cdc.gov/toxprofiles/tp43.html>

Australia, 2006. Format for submitting pursuant to Article 8 of the Stockholm Convention the information specified in Annex E of the Convention. January 2006.

Bailey, R., Barrie, L., Halsall, C., Fellin, P., Muir, D. 2000. Atmospheric organochlorine pesticides in the western Canadian Arctic: Evidence of transpacific transport. *J. Geophys. Res.* 105, 11805-11811.

Ballschmiter, K., Wittlinger, R. 1991. Interhemispheric exchange of HCH, hexachlorobenzene, polychlorobiphenyls and 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophenyl)ethane in the lower troposphere. *Environ. Sci Technol* 25, 1103-1111.

Berny, Ph.; Lachaux, O.; Buronfosse, T.; Mazallon, M.; Gillet, C. Zebra Mussels (*Dreissena polymorpha*), as Indicators of Freshwater Contamination with Lindane. *Environmental Research, Section A*, 2002 (90) 142-151.

Bidleman, T., Walla, M., Roura, R., Carr, E., Schmidt, S. 1993. Organochlorine pesticides in the atmosphere of the Southern Ocean and Antarctica, January - March, 1990. *Marine Pollut. Bull.* 26, 258-262

Buser, H.F.; Müller M. Isomer and Enantioselective Degradation of Hexachlorocyclohexane Isomers in Sewage Sludge under Anaerobic Conditions. *Environmental Science and Technology*. 1995. 29: 664-672.

Butte, W., K. Fox, and G-P. Zauke, 1991. Kinetics of Bioaccumulation and Clearance of Isomeric Hexachlorocyclohexanes. *Sci.Total Environ.* 109/110:377-382

CACAR, 2003. Canadian Arctic Contaminants Assessment Report II. Sources, occurrence, trends and pathways in the physical environment. Northern Contaminants Program. Indian and Northern Affairs Canada.

Caquet, T., E. Thybaud, S. Le Bras, O. Jonot, and F. Ramade. 1992. Fate and Biological Effects of Lindane and Deltamethrin in Freshwater Mesocosms. *Aquat.Toxicol.* 23(3/4):261-278

Carlberg, G.E. et al, 1986. Influence of Aquatic Humus on the Bioavailability of Chlorinated Micropollutants in Atlantic Salmon. *Arch.Environ.Contam.Toxicol* 15:543-548

CEC, 2005. Commission for Environmental Cooperation. The North American Regional Action Plan (NARAP) on Lindane and Other Hexachlorocyclohexane (HCH) Isomers. Draft for public comment dated 5 October 2005.

[http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=english&ID=1821](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=english&ID=1821)

Chevreuil, M., and P. Testard 1991. Monitoring of Organochlorine Pollution (PCB, Pesticides) by a Filter Feeder Lamellibranch (*Dreissena polymorpha* Pallas) *C.R.Acad.Sci.Ser.II* 312(5):473-477

Crop Life, 2006. Information submitted by CropLife International on behalf of Chemtura. Annex E information. Stockholm Convention.

- Dickhut, R.M., Cincinelli, A., Cochran, M., Ducklow, H.W. 2005. Atmospheric concentrations and air-water flux of organochlorine pesticides along the western Antarctic Peninsula. *Environ. Sci. Technol.* 39, 465-470.
- Donkin, P., J. Widdows, S.V. Evans, F.J. Staff, and T. Yan 1997 Effect of Neurotoxic Pesticides on the Feeding Rate of Marine Mussels (*Mytilus edulis*). *Pestic. Sci.* 49(2):196-209
- Geyer, H.J.; Scheunert, I.; Brüggemann, R.; Langer, D.; Korte, F.; Kettrup, A.; Mansour, M.; Steinberg, C.; Nyholm, N.; Muir, D. Half-lives and Bioconcentration of lindane (gamma-HCH) in different fish species and relationship with their lipid content. *Chemosphere*, 1997. Vol. 35 (1/2), 343-351.
- Hartley, D. M. and J.B. Johnston 1983 Use of the Freshwater Clam *Corbicula manilensis* as a Monitor for Organochlorine Pesticides. *Bull. Environ. Contam. Toxicol.* 31:33-40
- IHPA., 2006. The Legacy of Lindane HCH Isomer Production. A global Overview of residue Management, Formulation and Disposal International HCH & Pesticides Association [www.iHPA.info](http://www.iHPA.info)
- Iwata, H., Tanabe, S., Sakai, N., Tatsukawa, R. 1993. Distribution of persistent organochlorines in the oceanic air and surface seawater and the role of ocean on their global transport and fate. *Environ. Sci. Technol.* 27, 1080-1098.
- Japan, 2006. Format for submitting pursuant to Article 8 of the Stockholm Convention the information specified in Annex E of the Convention. February 2006.
- Kallenborn, R., Oehme, M., Wynn-Williams, D., Schlabach, M., Harris, J. 1998. Ambient air levels and atmospheric long-range transport of persistent organochlorines to Signey Island, Antarctica. *Sci. Total Environ.* 220, 167-180.
- Kanazawa, J. 1981 Measurement of the Bioconcentration Factors of Pesticides by Freshwater Fish and Their Correlation with Physicochemical Properties or Acute Toxicities. *Pestic. Sci.* 12(4):417-424
- Kannan K., Kajiwara N., Watanabe M., Nakata H., Thomas N.J., Stephenson, M., Jessup D.A., Tanabe, S., Profiles of polychlorinated biphenyl congeners, organochlorine pesticides, and butyltins in Southern sea otters and their prey. *Environmental Toxicology and Chemistry*, Vol. 23, No. 1, pp. 49-56, 2004
- Kosian, P., A. Lemke, K. Studders, and G. Veith, 1981. The Precision of the ASTM Bioconcentration Test. EPA 600/3-81-022, U.S.EPA, Duluth, MN :20 p
- Kumar, Y. 2001. Pesticides in Ambient Air in Alberta. ISBN 0-7785-1889-4. Report prepared for the Air Research Users Group, Alberta Environment, Edmonton, Alberta.
- La Rocca, C., A. Di Domenico, and L. Vittozzi, 1991. Chemiobiokinetic Study in Freshwater Fish Exposed to Lindane: Uptake and Excretion Phase Rate Constants and Bioconcentration Factors. *Int.J.Environ.Health Res.* 1(2):103-116

- Lakaschus, S., Weber, K., Wania, F., Bruhn, R., Schrems, O. 2002. The air-sea equilibrium and time trend of HCHs in the Atlantic Ocean between the Arctic and Antarctica. *Environ. Sci. Technol* 36, 138-145.
- Li Y. F., Zhulidov A. V., Robarts R. D., Korotova L. G. Hexachlorocyclohexane Use in the Former Soviet Union *Arch. Environ. Contam. Toxicol.* 48, 10–15 (2004)
- Li, Y.F. et.al. The Transport of beta-hexachlorocyclohexane to the western Arctic Ocean: a contrast to alpha-HCH. *The Science of the Total Environment*, 2002. 291(1-3), 229-246.
- Mackay Donald, Wan Ying Shiu and Kuo-CHing Ma. *Illustrated Handbook of Physical-Chemical Properties of Environmental Fate for Organic Chemicals.* CRC Press, 1997.
- Oehme, M., Manø, S. 1984a. The long-range transport of organic pollutants to the Arctic. *Fres. Z. Anal. Chem.* 319, 141-146.
- Oehme, M., Ottar, B. 1984b. The long range transport of polychlorinated hydrocarbons to the Arctic. *Geophys. Res. Lett.* 11, 1133-1136.
- Oliver, B.G., and A.J. Niimi, 1985. Bioconcentration Factors of Some Halogenated Organics for Rainbow Trout: Limitations in Their Use for Prediction of Environmental Residues. *Environ.Sci.Technol* 19(9):842-849
- Oliver, B.G. and A.J. Niimi 1988. Trophodynamic Analysis of Polychlorinated Biphenyl Congeners and Other Chlorinated Hydrocarbons in the Lake Ontario Ecosystem. *Environ. Sci Technol* 22:388-397
- Pacyna, J., Oehme, M. 1988. Long-range transport of some organic compounds to the Norwegian Arctic. *Atmos. Environ.* 22, 243-257.
- Poland, 2006. Format for submitting pursuant to Article 8 of the Stockholm Convention the information specified in Annex E of the Convention. February 2006
- Renberg, L., M. Tarkpea, and E. Linden, 1985. The Use of the Bivalve *Mytilus edulis* as a Test Organism for Bioconcentration Studies, *Ecotoxicol.Environ.Saf.* 9:171-178
- Schreitmüller, J., Ballschmiter, K. 1995. Air-water equilibrium of HCHs and chloromethoxybenzenes in the North and South Atlantic. *Environ. Sci. Technol.* 30, 852-858.
- Shatalov, V., Malanichev, A., Berg, T., Larsen, R. 2000. Investigation and assessment of POP transboundary transport and accumulation in different media. Part 1. EMEP report 4/2000, Meteorological Synthesizing Centre - East, Moscow.
- Shatalov, V., Malanichev, A.. Investigation and assessment of POP transboundary transport and accumulation in different media. Part 2. EMEP report 4/2000, Meteorological Synthesizing Centre - East, Moscow.
- Shen, L.; Wania, F.; Lei, Y.D.; Teixeira, C.; Muir, D. C.; Bidleman, T. Hexachlorocyclohexanes in the North American Atmosphere. *Environmental Science & Technology.* 2004. 38, 965-975.

- Sørmo, E., Skaare, J., Jüssi I., Jüssi M., Jenssen, B.M.. Polychlorinated biphenyls and organochlorine pesticides in Baltic and Atlantic gray seal (*Halichoerus grypus*) pups. *Environmental Toxicology and Chemistry*, Vol. 22, No. 11, pp. 2789–2799, 2003
- Thybaud, E., and S. Le Bras 1988 Absorption and Elimination of Lindane by *Asellus aquaticus* (Crustacea, Isopoda) *Bull. Environ. Contam. Toxicol.* 40(5):731-735
- UNECE, 2004. Technical Review Report on Lindane. Reports on Substances Scheduled for Re-assessments Under the UNECE POPs Protocol. Prepared by Austria in 2004  
[http://www.unece.org/env/popsxg/docs/2004/Dossier\\_Lindane.pdf](http://www.unece.org/env/popsxg/docs/2004/Dossier_Lindane.pdf)
- United States of America, 2006. Format for submitting pursuant to Article 8 of the Stockholm Convention the information specified in Annex E of the Convention. January 2006.
- USEPA, 2002. Revised EFED RED Chapter for Lindane, prepared by the Environmental Fate and Effects Division, Office of Pesticide Programs for the Lindane Reregistration Eligibility Decision (RED) for Lindane. U.S. Environmental Protection Agency.  
[http://www.epa.gov/oppsrrd1/reregistration/lindane/efed\\_ra\\_revised.pdf](http://www.epa.gov/oppsrrd1/reregistration/lindane/efed_ra_revised.pdf)
- USEPA, 2006: Assessment of Lindane and Other Hexachlorocyclohexane Isomers. U.S. Environmental Protection Agency. <http://www.epa.gov/fedrgstr/EPA-PEST/2006/February/Day-08/p1103.htm>
- Van Drooge, B.L., Grimalt, J.O., Garcia, C.J.T., Cuevas, E. 2002. Semivolatile organochlorine compounds in the free troposphere of the North Eastern Atlantic. *Environ. Sci. Technol.* 36, 1155-1161.
- Vigano, L., S. Galassi, and M. Gatto, 1992. Factors Affecting the Bioconcentration of Hexachlorocyclohexanes in Early Life Stages of *Oncorhynchus mykiss* *Environ. Toxicol. Chem.* 11(4):535-540
- Walker, K.; Vallero D.A.; Lewis R.G.. Factors influencing the distribution of lindane and other hexachlorohexanes. *Environmental Science & Technology*, 1999. 33:4373-4378.
- Weisbrod A.V., Shea D., Moore, M.J., Stegeman J.J., Bioaccumulation patterns of polychlorinated biphenyls and chlorinated pesticides in Northwest Atlantic pilot whales. *Environmental Toxicology and Chemistry*, Vol. 19, No. 3, pp. 667–677, 2000
- WHO, 1991. IPCS International Programme on Chemical Safety. Health and Safety Guide No. 54 LINDANE (Gamma-HCH) HEALTH AND SAFETY GUIDE. United Nations Environment Programme. International Labour Organisation. World Health Organization. Geneva, 1991.  
<http://www.inchem.org/documents/hsg/hsg/hsg054.htm>
- WHO/Europe, 2003. Health risks of persistent organic pollutants from long-range transboundary air pollution, Joint WHO/convention task force on the health aspects of air pollution.
- WHO/Europe. 2003. Chapter 3: Chapter 3/ Hexachlorocyclohexanes  
<http://www.euro.who.int/Document/e78963.pdf>

Yamamoto, Y., M. Kiyonaga and T. Watanabe 1983 Comparative Bioaccumulation and Elimination of HCH Isomers in Short-necked Clam (*Venerupis japonica*) and Guppy (*Poecilia reticulata*). Bull. Env. Contam. Toxicol. 31:352-359

---